

LA CHARTE du JOUEUR du SMEPS

Le joueur s'engage à :

- **respecter** les entraîneurs et les dirigeants du club : horaires, comportement, langage, tenue de sport, cheveux attachés, bijoux, portable ...
- **respecter** les règles du Handball et les directives sportives présentées par l'entraîneur.
- **respecter** ses coéquipiers, ses adversaires et les arbitres conformément au principe de laïcité.
- **refuser** toutes formes de tricheries et de violence.
- **prévenir** l'entraîneur en cas d'absence et de retard à un entraînement ou à un match.
- **respecter** le matériel du club, le gardien du gymnase et les équipements municipaux mis à disposition par notre ville (TOUTE RESINE EST INTERDITE) et lors des déplacements.
- **être sollicité** pour aider l'entraîneur : table de marque, licence, buvette, rangement, ...
- **laisser** les vestiaires, gradins, locaux et abords du terrain propres : tous déchets doivent être jetés dans les poubelles. (bouteilles, papiers...).
- **ne pas mettre en cause** l'image du club du SMEPS 54 handball dans les lieux publics ainsi que sur tous supports informatiques (facebook, twitter, internet...).
- **véhiculer** une bonne image du club par un esprit de fair-play.
- **s'investir** dans la vie du club.
- **véhiculer**, à tour de rôle, ses coéquipiers lors des déplacements de son équipe.
- **laver** l'ensemble des maillots, chacun son tour, à la fin de chaque match et de veiller à les ramener à l'entraînement suivant.
- **prendre** une douche à la fin de chaque entraînement et compétition et donc **prévoir** des affaires de rechange et de quoi prendre une douche.
- **aider** l'entraîneur à ranger le matériel à la fin de chaque entraînement et compétition.
- **gérer** ses propres affaires de hand (inventaire du sac avant et après entraînement ou match).
- **ne garder** chez soi **aucun** matériel appartenant au club.

NOM Prénom du licencié :

Signature :

NOM Prénom du représentant légal :

Signature :

Julie MARTIN
Présidente du SMEPS

